

PROCES -VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JUILLET 2024

Séance du 31 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le trente-et-un du mois de juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry FELINE, Maire,

Présents : Thierry FELINE, Laure PERRIGAULT-LAUNAY, Guy COSTE, Rodolphe TEYSSIER, Arlette FOURNIER, Chantal ANDRE-SCANAVINO, Marie-Luce PELISSIER-JABER, Alain MOYA, , Stéphanie RIPPE-BAILLE, Olivier VENTO, Nicolas MEYRONNEINC.

Absents excusés : Didier ROY, Claire MAUREL-YVELIN, Yohan SANCHEZ, Marie-Pierre LAVERGNE-ALBARIC Santiago CONDE, Lionel JOURDAN

Procurations : Evelyne FELINE à Laure PERRIGAULT-LAUNAY, Laure MARCON à Rodolphe TEYSSIER, Florent MARTINEZ à Marie-Luce PELISSIER-JABER, Agnès GRANIER-AUDEMARD à Thierry FELINE, Christel CAUQUIL à Alain MOYA , Jean-Paul CUBILIER à Chantal ANDRE SCANAVINO.

La séance est ouverte à 18h30.

Le quorum n'étant pas atteint, la séance est levée à 18h45.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-17, faute de quorum, les membres du conseil seront à nouveau convoqués à trois jours au moins d'intervalle. Ils délibéreront alors valablement sans condition de quorum.

Le Maire,

Thierry FELINE

